

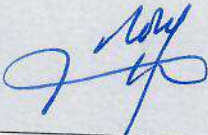




**PROCES VERBAL DE LA QUATRIEME SESSION DU COMITE DE PILOTAGE
POUR L'EVALUATION DES CANDIDATURES D'ENTREPRISES EN VUE DE
L'OBTENTION D'UN FINANCEMENT DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES
CREDITS DU GUICHET CHOC ALIMENTAIRE (GCA) DU FMI.**

Lundi 10 Juillet 2023

Lundi, 10 Juillet 2023, la quatrième session du Comité de pilotage installé par Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage dans le cadre de la mise en œuvre des ressources du GCA du FMI, s'est tenue à 15 heures sur invitation de son président dans la salle de réunion de Madame la Secrétaire Générale dudit département.

Étaient présents (Noms des participants) :

Titre	Structure	Rôle au CP	Signature
Chef de Cabinet du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM)	MPEM	Vice-Président du Comité	
Directrice Générale Adjointe du Fonds de Développement Agricole (FODA)	FODA	Rapporteuse	
Représentant de la Cellule Technique de Suivi des Programmes du MEF	MEF	Membre	
Directrice Nationale de la Pêche Maritime	DNPM	Membre	
Représentant de la Chambre Nationale de l'Agriculture	CNA	Membre	
Directeur Général Adjoint de la Production Animale et de l'Alimentation Animale	DNAPA	Membre	

Les travaux du Comité se sont tenus sous la conduite effective de Monsieur Ibrahima Kalil GUEYE, Chef de Cabinet du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime.

L'ordre du jour comme indiqué ci-dessus a porté essentiellement sur l'évaluation de trois offres pour l'importation et la vente de 1080 Tonnes de poissons sur le marché local dans le but d'atténuer l'impact du repos biologique.

Ouvrant la séance à 15h50mn, Monsieur le CC a commencé par remercier les membres présents pour avoir répondu à l'invitation et demandé à chacun de se présenter pour savoir si le quorum est atteint pour le démarrage effectif des travaux.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de riposte du Gouvernement aux choc des prix des produits agricoles entraînés par la guerre en Ukraine, le Gouvernement guinéen a obtenu des ressources du Fonds Monétaire International (FMI) au titre du Guichet Choc Alimentaire (GCA). Le but est d'atténuer les impacts de la crise sur la situation de la sécurité alimentaire en Guinée. Suite à l'approbation du Conseil d'Administration du FMI pour un montant total équivalent à 53,55 millions de DTS (environ USD 71 millions), le Gouvernement a alloué au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, à travers le FODA, une partie de ce montant pour l'exécution de son budget pour l'exercice 2023.

A cet effet, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage envisage d'utiliser les fonds qui lui sont alloués pour effectuer des paiements aux acteurs dans l'agriculture et la pêche pour l'achat et la distribution des intrants en République de Guinée.

L'objectif du projet vise à mettre en place un mécanisme de financement des acteurs dans l'agriculture et la pêche capables d'utiliser les fonds pour aider les acteurs des chaînes de valeur ciblées à accéder facilement aux intrants agricoles et de pêche à des prix abordables.

À cet effet, il a été constitué et installé par Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage un Comité de Pilotage ayant la charge d'approuver les projets devant faire l'objet de financement sous forme de crédit remboursable.

II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE DES CANDIDATS OU SOUMISSIONNAIRES

1. Financement d'entreprises pour l'importation et la vente de 1080 Tonnes de poissons sur le marché local dans le but d'atténuer l'impact du repos biologique

- Être une entreprise ou un consortium (de cinq entreprises au maximum) de droit guinéen ;
- Avoir une expérience d'au moins trois (3) ans dans le domaine de la pêche ;
- Avoir importé des produits halieutiques au cours des deux (2) dernières années ;
- Être disposé à suivre rigoureusement le plan de distribution proposé par le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime ;
- Être disposé à rembourser intégralement les ressources mises à disposition conformément à l'accord signé avec le FODA, déduction faite des subventions de prix contenues dans la convention (le cas échéant) ;
- Être disposé à fournir des garanties nécessaires à la couverture des risques.
- Être prêt à contribuer à hauteur de 10 % au coût d'importation.

2. Dossiers de candidatures et critères d'évaluation

Le dossier de candidature doit comporter :

- Les documents administratifs (RCCM, NIF, CNSS, certificat de non-faillite ou document équivalent...)

- Un plan détaillé de mise en œuvre des activités sollicités par rapport aux objectifs assignés ; Les documents soumis doivent être rédigés en langue française.

III. DEROULEMENT DE L'EVALUATION

1. Financement d'entreprises pour l'importation et la vente de 1080 Tonnes de poissons sur le marché local dans le but d'atténuer l'impact du repos biologique

La session a consisté à analyser minutieusement les trois candidatures qui ont fait l'objet d'une première évaluation.

Le comité a passé en revue l'ensemble des recommandations qui sont, entre autres :

- a. Entreprise **PERFORM AFRIK**
 - Modifier le plan d'affaires et le plan de mise en œuvre pour qu'ils soient adaptés au plan de remboursement prévu de 3 mois maximum.
 - Obtenir un écrit de la banque prouvant le solde sur le compte et les relevés bancaires pour prouver l'apport personnel et la capacité financière à mener à bien l'importation et la vente du poisson ;
 - Apporter une garantie solide, notamment une caution bancaire ;
 - Obtenir des documents de preuve d'importation de poisson ces 3 dernières années (comme stipulé sur la page 4 du plan d'affaires) Exemple : Quittance de la douane.
 - Réduire le montant du prêt demandé à maximum un million de USD (8 875 000 000 GNF).
- b. Entreprise **DIAMOND AGRO**
 - L'entreprise ne répond pas totalement au critère d'expérience de minimum 3 ans. Elle n'a que 2 ans d'ancienneté.
 - Obtenir un écrit de la banque prouvant le solde sur le compte et les relevés bancaires pour prouver l'apport personnel et la capacité financière à mener à bien l'importation et la vente du poisson ;
 - Apporter une garantie solide et acceptable au comité d'évaluation ;
 - Obtenir des documents de preuve d'importation de poisson ces dernières années (comme stipulé sur la page 4 du plan d'affaires) Exemple : Quittance de la douane.
 - Obtenir le document de CNSS manquant.
 - Obtenir la version du document contractuel signé entre le promoteur et son fournisseur.
 - Organiser une rencontre avec le FODA pour répondre aux questions financières et la DNPM pour les questions techniques.
- c. Entreprise **INNOV ACQUA**
 - L'entreprise ne répond pas aux critères d'éligibilité spécifiques pour cette activité.

IV. DECISIONS

À l'issue des échanges, le Comité a pris les décisions suivantes :

- a. Entreprise **PERFORM AFRIK** : accord pour le financement de la structure sous réserve de la prise en compte des observations ci-après :

- Adapter le plan d'affaires au plan de remboursement de 3 mois prévu ;
 - Obtenir un écrit de la banque prouvant le solde sur le compte et les relevés bancaires pour prouver l'apport personnel
 - Apporter une garantie solide, notamment une caution bancaire ;
 - Obtenir des documents de preuve d'importation de poisson ces 3 dernières années (comme stipulé sur la page 4 du plan d'affaires) Exemple : Quittance de la douane.
 - Réduire le montant du prêt demandé à maximum un million de USD (**8 875 000 000 GNF**).
- b. Entreprise **DIAMOND AGRO** : candidature suspendue en attendant d'obtenir plus d'informations sur la structure et d'obtenir plus de document pour appuyer la candidature. La décision de lever la suspension sera prise à la suite de la rencontre entre le promoteur et les membres du comité.
- c. Entreprise **INNOV ACQUA** : Candidature rejeté pour non-conformité face aux critères d'éligibilité spécifiques à cette activité.

Le rapporteur

FODA